



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20211210-BECCLO_2021_366-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Didier REY.

**OBJET : ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
PRESTATIONS D'IMPRESSION POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-
ORTHEZ. LOT 1 : MAGAZINES - AVENANT N°1**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée en 2018 pour une remise des offres le 06 juin 2018. Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre donne lieu à l'émission de bons de commande.

Il a été notifié le 27 juillet 2018, pour une durée de deux ans, reconductible 1 fois. Suite à reconduction, la date de fin de contrat est fixée au 26 juillet 2022.

Le lot 1, correspondant aux prestations d'impression de magazines a été attribué pour un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 60 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre.

■ **Eléments explicatifs de l'avenant :**

Depuis quelques mois, les prix de certaines matières premières et matériaux connaissent une hausse exceptionnelle. Ainsi, le cours de la pâte à papier a augmenté de 50% en moyenne entre novembre 2020 et fin août 2021 impactant les entreprises du secteur de l'impression.

La société Imprimerie GERMAIN indique être directement impactée par ce contexte inflationniste.

Elle fait valoir que la problématique est particulièrement importante concernant l'impression du magazine de la Communauté de communes pour lequel 3,5 tonnes de papier sont nécessaires, le papier représentant environ 45 % du montant facturé.

Deux nouvelles éditions du magazine de la CCLO sont prévues d'ici la fin de l'accord-cadre : en février et juin/juillet 2022.

Avenant n°1 :

■ Modifications introduites par l'avenant :

Le présent avenant a pour objet de réviser le prix de la prestation d'impression pour les items suivants et selon le tableau ci-dessous :

SPECIFICITE DU FORMAT	QUANTITE	Ancien Prix € HT	Prix révisé € HT	Variation € HT	Variation %
24 pages recto - verso (format ouvert : 42 x 28 cm)	30 000 ex	6 880,00	8 000,00	1 120,00	16%
28 pages recto - verso (format ouvert : 42 x 28 cm)	30 000 ex	7 640,00	8 990,00	1 350,00	18%

Conditions d'application de l'avenant :

- Cette révision s'applique à compter de la signature de l'avenant et reste valable jusqu'au 31 mars 2022.
- A compter du 1^{er} avril 2022, le prix révisé ne pourra continuer à être appliqué que si le cours de la pâte à papier reste à un niveau élevé. La preuve devra être apportée par l'entreprise.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant de l'accord-cadre : les montants minimum et maximum de l'accord-cadre restent inchangés.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché.
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

